

# GUIDE DES BONNES PRATIQUES DU TRAITEMENT À L'EAU CHAUDE POUR LES VITICULTEURS



## RAPPEL :

Le traitement à l'eau chaude consiste à immerger le matériel végétal (porte-greffes, greffons ou plants de vigne) dans un bain d'eau chaude à 50°C pendant 45min.

Le TEC permet d'éliminer les phytoplasmes<sup>1</sup> responsables de la Flavescence Dorée<sup>2</sup> potentiellement présents dans le matériel végétal.

Ce traitement a également prouvé son efficacité dans la lutte contre *Xylella fastidiosa*<sup>3</sup> et le bois noir<sup>4</sup>.

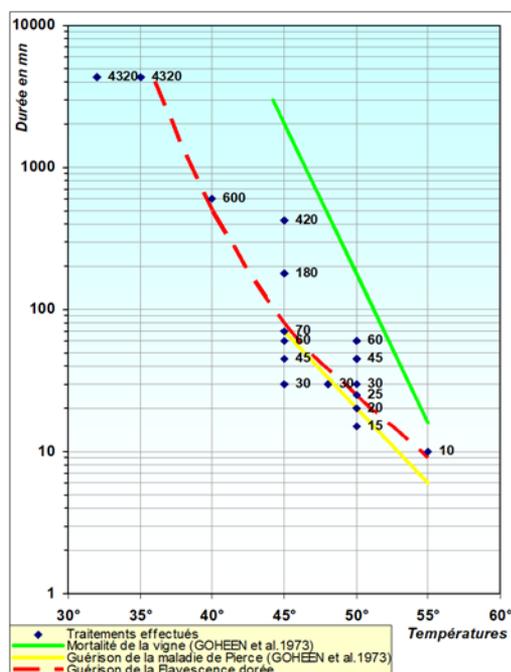
## A quelle période traiter ?

La période de traitement à l'eau chaude s'étale du 1 décembre au 15 mars. Les plants, une fois récoltés et triés, pourront subir le TEC. Au-delà de la mi-mars, le TEC est à éviter car il peut avoir des effets néfastes sur la reprise des plants de vigne dans le vignoble.

## Quelle méthodologie de traitement ?

L'immersion du matériel végétal se fait dans une machine agréée et contrôlée par FranceAgriMer. La personne en charge doit être formée et expérimentée à son utilisation.

- 12 à 24 heures avant le jour de traitement, le matériel végétal ou les plants de vigne sont sortis de la chambre froide à 3°C pour être acclimatés à température ambiante (environ 15°C).
- Le jour J le TEC a lieu dans une eau à 50°C pendant 45 minutes.
- Après le TEC, le matériel végétal ou les plants de vigne sont acclimatés pendant 12 à 24h pour faire redescendre la température à environ 15°C puis remis en chambre froide pour être conservés jusqu'à la plantation.



### LE TRAITEMENT À L'EAU CHAUDE EST-IL COMPARABLE À UN VACCIN ?

Non, le traitement à l'eau chaude permet l'élimination des phytoplasmes de la FD et du BN<sup>4</sup> potentiellement présents. Cependant, les plants de vigne ne sont pas protégés d'une recontamination au vignoble.



## Quelles précautions prendre ?

Compte tenu des conséquences éventuelles du traitement à l'eau chaude sur les plants, il est conseillé d'apporter une attention toute particulière à la préparation des sols, la plantation et le suivi du plantier :

- Sous-solage, défonçage, bêchage
- Sortie des racines
- Plantation manuelle ou mécanique soignée
- Arrosages
- Traitements phytosanitaires pour permettre une bonne mise en réserve et un bon aoûtement des bois.

Voir la fiche « les 12 règles d'or de la plantation d'une vigne » [FICHE-PLANTATION-2016-VF2.pdf \(vignevin.com\)](#)

La plantation de plants traités à l'eau chaude doit être effectuée avant la fin mai. Au-delà, les risques de mauvaise reprise et d'hétérogénéité du plantier augmentent très significativement.

## CONCLUSION

Le traitement à l'eau chaude des plants de vigne à 50°C durant 45' n'est pas un acte anodin. Cependant si l'ensemble des règles de bonnes pratiques de traitement, de plantation et d'entretien des plantiers est respecté, le TEC n'empêche pas le développement normal des plants et n'impacte pas leur pérennité.



<sup>1</sup> Phytoplasme : une petite bactérie sans paroi de la classe des Mollicutes.

<sup>2</sup> Flavescence Dorée (FD) : une maladie grave de la vigne due à un phytoplasme transmis par un insecte vecteur, la cicadelle *Scaphoideus titanus*. Cette maladie est à l'origine de pertes de rendement importantes et peut également affecter la pérennité des vignobles.

<sup>3</sup> *Xylella fastidiosa* : une bactérie phytopathogène de quarantaine pouvant infecter plus de 600 espèces de plantes et impacter des filières agricoles majeures telles que la vigne.

<sup>4</sup> Bois Noir (BN) : une maladie de la vigne aux symptômes analogues à ceux de la flavescence dorée. L'agent responsable de la maladie est un phytoplasme. La transmission à la vigne se fait de manière accidentelle lors de piqûres d'alimentation d'une cicadelle *Hyalesthes obsoletus*.



Les remarques et recommandations énoncées dans ce guide sont le résultat de l'expérience de plusieurs pépiniéristes, depuis plusieurs années. Elles ne représentent en aucun cas des règles impératives et ne sauraient engager la responsabilité de ses rédacteurs.

